



Pr parer le d p t de sa th se

2024-2025

**P le gestion th ses et appui aux doctorants
B rang re Durok – Nicolas De clercq**



Plan de la séance

1/ Introduction

Le dépôt national des thèses ; circuit des thèses ; la thèse objet juridique complexe

2/ Conservation et signalement des thèses

Theses.fr, Cines

3/ Déposer ma thèse

Quand, comment, scénarios de diffusion, confidentialité, version d'archivage/de diffusion

4/ La diffusion

Internet, Intranet, embargo, confidentialité

5/ Les aspects juridiques

Utilisation de contenus sous droits et exception pédagogique, données personnelles



Introduction

Le « dépôt national des thèses » de doctorat

Arrêté du [25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. [Modifié par l'arrêté du 26 août 2022.](#)

➔ Organise **dépôt, signalement, diffusion et conservation** des thèses au niveau national.

Changements par rapport à l'arrêté de 2006 :

- Format électronique devient obligatoire
- Périmètre de diffusion a minima des thèses est élargi : « au sein de l'établissement de soutenance » devient « à l'ensemble de la communauté universitaire »

Introduction

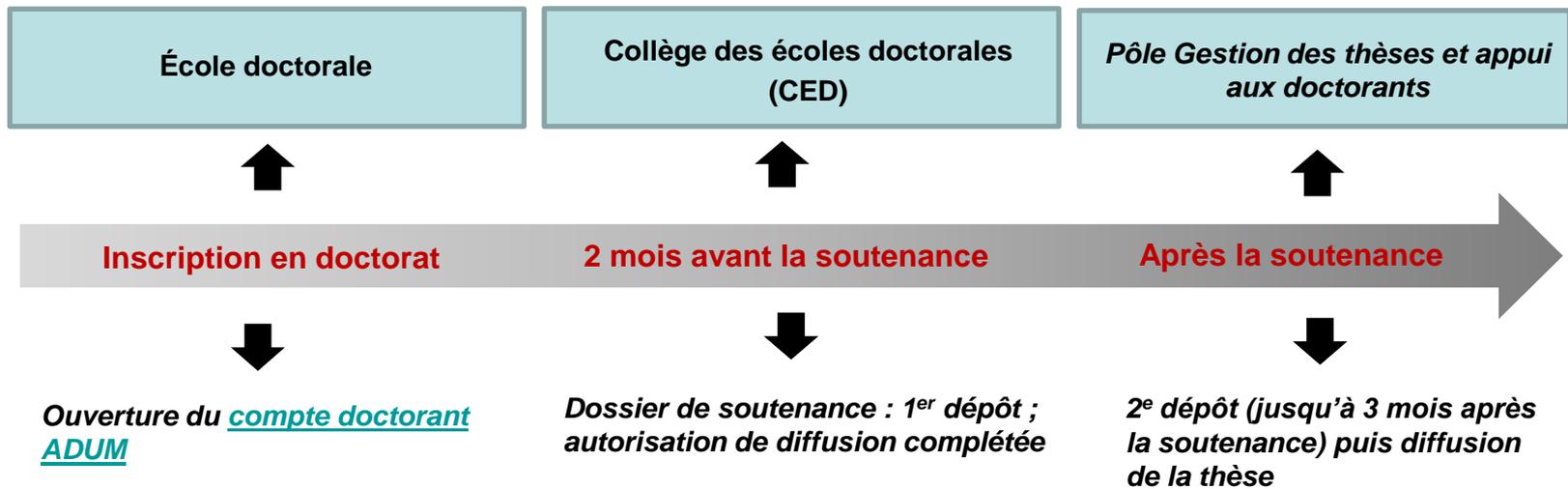
La thèse : un objet juridique complexe

- ❑ Un **écrit scientifique**, relève des bonnes pratiques et de l'éthique de la recherche
- ❑ Une **œuvre de l'esprit**, régie par le droit d'auteur du *Code de la Propriété Intellectuelle*.
- ❑ Un **document administratif**, régie par le *Code des relations entre le public et l'administration*.
- ❑ Une **archive publique**, régie par le *Code du patrimoine*.

➔ Sa diffusion est réglementée et obligatoire (limite au droit d'auteur)

Introduction

Le « circuit des thèses » à l'UGA



Conservation et signalement des thèses

Conservation

Conservation pérenne du fichier assurée par le *Centre informatique national de l'enseignement supérieur* ([CINES](#)).

Signalement

Les thèses soutenues sont **signalées** (= décrites et référencées) sur :

- [Theses.fr](#) : base de données des thèses françaises ; signale toutes les thèses électroniques et la majorité des thèses soutenues depuis 1984.
- Le [Sudoc](#) : catalogue collectif national ; signale l'ensemble des thèses de doctorat depuis 1984.

➔ Le signalement des thèses en préparation est facultatif (paramétrable dans Adum)

Dépôt des thèses

Quand déposer ?

Premier dépôt : 2 mois avant la soutenance

Deuxième dépôt : jusqu'à 3 mois après la soutenance



Facultatif, sauf si corrections demandées par le jury ; corrections mineurs permises (coquilles etc.). Notamment pour indiquer le Président du jury sur la page de couverture

Vous déposez la version « validée par le jury » = version de soutenance

- Doit être complète
- Pas de modifications/corrections majeures, sauf celles demandées par le jury

Dépôt des thèses

Quoi déposer ?

Dépôt du fichier dans Adum : 2 impératifs

- Un fichier PDF valide = version 1.4 ou plus ; à contrôler grâce à l'outil [FACILE](#)
- Page de titre conforme au modèle du CED (à télécharger sur ADUM)

Éléments de description requis :

- Titre, résumé (4000 caractères max) et mots-clefs (3 minimum) en français et en anglais
- Pour les thèses en langue étrangère rédaction d'un résumé substantiel en langue française



Pensez à modifier le titre avant la soutenance
Vous pouvez renseigner vos identifiants HAL et Orcid

Diffusion des thèses

3 scénarios possibles

- Diffusion intranet** : a minima et obligatoire ; diffusion « à l'ensemble de la communauté universitaire » (article L111-5 du *Code de l'éducation* = ensemble des personnels universitaires et des étudiants)
- Diffusion internet** : soumise à votre autorisation
- Embargo** : d'abord diffusion intranet pendant la durée de l'embargo puis diffusion sur internet

➔ Avant la soutenance vous fournissez le formulaire d'**Autorisation de diffusion**

Exemples :

[Diffusion intranet](#)

[Diffusion internet](#) : via **HAL theses**, portail thématique des thèses de l'archive ouverte **HAL**

Diffusion des thèses

La déclaration de confidentialité

Permet de retarder la diffusion d'une thèse :

- sur avis du directeur de thèse et après accord du président de CED
- décidée avant la soutenance
- durée limitée dans le temps

Version d'archivage // version de diffusion

Si votre thèse contient des éléments que vous ne voulez pas diffuser sur internet vous pouvez fournir deux versions de votre thèse :

- version d'archivage** : version complète, diffusée sur intranet à la communauté universitaire
- version de diffusion** : version incomplète, diffusée sur internet

➔ Si je retire des éléments de ma thèse, je les remplace par des aplats noirs ou gris, pour indiquer aux lecteurs que des éléments ont été retirés.

Aspects juridiques

Le droit d'auteur

Ensemble des droits dont dispose un auteur ou ses ayants droit (héritiers, sociétés de production), sur ses œuvres originales. Code de la Propriété intellectuelle

Composé de deux types de droits :

- Le **droit moral** reconnaît à l'auteur la paternité de l'œuvre et le respect de son intégrité
 - inaliénable, imprescriptible et perpétuel

- Les **droits patrimoniaux** confèrent un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre
 - limités dans le temps, cessibles



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Comment reproduire/réutiliser l'œuvre d'autrui ?

Deux cas de figure :

- L'autorisation doit, en principe, être demandée
- Pas d'autorisation à demander si : contenus libres (licences), tombés dans le domaine public (70 ans après le décès de l'auteur), exceptions (courte citation, pédagogique etc.).



Contenu de la thèse : aspects juridiques

L'exception pédagogique

Permet d'utiliser des extraits œuvres (ou des reproduction intégrale pour les œuvres visuelles), sans autorisation des ayants droits.

Utilisation dans un cadre pédagogique : c'est-à-dire à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, à destination d'un public majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés.

- ➔ Doit s'accompagner d'une indication de l'auteur et de la source
- ➔ « Extrait » défini comme « un fragment d'ampleur raisonnable et non substituable à l'œuvre intégrale »

Contenu de la thèse : aspects juridiques

Exception pédagogique : application aux thèses*

Autorise mise en ligne de thèses (diffusion intranet) comportant des extraits d'œuvres ou, dans leur forme intégrale des œuvres des arts visuels qu'il mentionne, à l'exception des œuvres musicales éditées

- ne doit pas y avoir d'utilisation commerciale
- les œuvres ou extraits d'œuvres ne doivent pas pouvoir être extraits du document
- l'auteur de la thèse n'a pas conclu, avant la mise en ligne, un contrat d'édition.

**<https://www.education.gouv.fr/bo/2010/05/menj0901121x.html>*



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Les données à caractère personnelles

Définition :

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Exemples :

Un nom, une photo, une empreinte, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc.



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Les données à caractère personnelles

Les données personnelles sensibles :

Forment une catégorie particulière des données personnelles.

« Des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. »

<https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Intégration des articles publiés

Comment intégrer l'une de ses publications dans sa thèse ?

- Sans reprendre la mise en forme de l'éditeur
- Utiliser le manuscrit auteur accepté
- Vérifier le contrat d'édition



Sites

- Guide du doctorant 2016 de l'Abes
<http://www.abes.fr/Media/Fichiers/guide-doctorant>
- Arrêté du 25 mai 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>
- ADUM
<https://www.adum.fr/index.pl>
- Collège doctoral
<https://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Site des bibliothèques de l'UGA-Grenoble INP
<https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Theses.fr <http://www.theses.fr/>
- CNIL <https://www.cnil.fr/fr/donnees-personnelles>, relaisDPO@univ-grenoble-alpes.fr
- [Compilatio - Logiciel anti-plagiat](#)



Pour nous contacter



bu-theses@univ-grenoble-alpes.fr